

Evaluation des diplômes

Licences – Vague B

ACADÉMIE : AIX-MARSEILLE

Établissement : Université de Provence – Aix-Marseille 1

Demande n° S3LI120003736

Domaine : Sciences humaines et sociales

Mention : Sciences de l'éducation

Présentation de la mention

La mention Sciences de l'éducation propose une formation en une année, accessible aux étudiants ayant validé les deux premières années d'une licence (ou d'une formation de premier cycle avec validation de 120 Crédits Européens) de toute discipline, mais aussi aux titulaires d'un Diplôme universitaire de technologie ou d'un Brevet de technicien supérieur ou aux titulaires d'un diplôme professionnel de type bac+2 (éducateur spécialisé, assistante sociale, etc.). La formation est ouverte également aux procédures de Validation des acquis de l'expérience (VAE). Une commission pédagogique décide de l'accès à cette formation. Deux parcours sont proposés, qui intègrent plusieurs choix optionnels : Éducation et enseignement, à Aix-en-Provence, essentiellement pour les étudiants se préparant aux métiers de l'enseignement (professeur des écoles, conseiller principal d'éducation), ou pour les enseignants souhaitant une formation continue ou une reconversion ; et Éducation et formation, uniquement ouverte aux stagiaires de la formation continue (ou permanente), à Lambesc. Ce parcours propose en particulier deux options de licence uniques en France : Éducation et gestion des risques routiers, réalisée en partenariat avec les organismes nationaux en charge des problèmes de sécurité routière et Formation de formateurs par la pédagogie de l'alternance.

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	SO
Nombre d'inscrits en L2	SO
Nombre d'inscrits en L3	228
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	SO
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	100 %
% d'abandon en L1	SO
% de réussite en 3 ans	SO
% de réussite en 5 ans	SO
% de poursuite des études en master ou dans une école (parcours 1)	90 %
% d'insertion professionnelle	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le dossier est bien structuré et argumenté de manière précise.

Projet pédagogique : Le programme est bien décrit en termes d'objectifs. La structure proposée en deux parcours, déclinés ensuite en options, permet une mutualisation pratique des enseignements et apporte une cohérence globale à la formation. Cette licence s'inscrit, pour le parcours 1 (Éducation et enseignement), dans la réforme des études de l'IUFM et, pour le parcours 2 (Éducation et formation), dans une logique de formation professionnelle en partenariat, ce qui garantit sa pertinence. Les semestres sont bien équilibrés et la moitié des cours proposent des ressources sur une plateforme spécifique. L'organisation du parcours 2 est bien adaptée aux étudiants en formation continue. Le contrôle continu est le mode d'évaluation privilégié.

Dispositifs d'aide à la réussite : S'agissant d'une formation uniquement en troisième année de licence, le dispositif d'aide à la réussite se réduit à un accompagnement des stagiaires dans leur démarche de formation (pour le parcours 2) et à la mise en place d'un module de 40 heures d'aide à l'élaboration du projet professionnel. De plus, pour les deux parcours, un stage est obligatoire : il est dans le parcours 1 d'une durée minimale de 30 heures, soit une ou deux semaines en établissement scolaire par exemple. Dans le parcours 2, les enseignements sont dispensés une semaine par mois, les 3 autres semaines étant consacrées aux stages.

Insertion professionnelle et poursuite des études choisies : La formation peut être poursuivie en master de sciences de l'éducation ou d'enseignement (parcours 1), choix opéré par la grande majorité des étudiants diplômés, les années précédentes. Pour le parcours 2, des poursuites d'études sont également envisageables, par exemple au sein de masters spécialisés. Le parcours 2 permet en effet, à des professionnels, de valider une licence sur la base d'une reconnaissance de leurs études antérieures et/ou de leur expérience professionnelle, ce qui peut les amener à poursuivre ensuite un cursus universitaire au niveau master.

Pilotage de la formation : L'équipe pédagogique se partage les responsabilités de mention, parcours et options et organise une évaluation bi-annuelle interne de la formation.

- Points forts :
 - Spécificité de la formation et de ses débouchés professionnels pour le parcours 2 (sécurité routière, formation de formateur en alternance).
 - Structure cohérente du programme et contenu adapté avec stage obligatoire et implication de professionnels.
 - Cohérence du parcours 1 avec la logique de préparation des concours des métiers de l'enseignement, pour les professeurs des écoles et les conseillers principaux d'éducation
 - Intégration des TICE dans la formation, avec utilisation d'une plateforme spécifique en complément de la plateforme de l'établissement.
 - Valorisation, par l'équipe, de la formation par une activité de publication dans des revues professionnelles et avec la mise en place de partenariats avec des organismes publics et privés.
- Point faible :
 - Peu d'enseignements proposés (optionnels) en langues vivantes.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A+

Recommandations pour l'établissement

Il semble indispensable de mettre en place un système d'assurance-qualité conforme aux standards adoptés dans le cadre du processus de Bologne, d'autant plus que le parcours 2 s'inscrit dans une logique de formation professionnelle continue ou tout au long de la vie. Un tel dispositif pourrait assurer, à l'avenir, une possibilité pour la formation de s'inscrire dans des logiques européennes et de participer à des programmes communautaires, tout en intégrant pleinement, au niveau national, le secteur de la formation professionnelle.



L'équipe de la licence a entrepris la mise en place de partenariats formels avec des entreprises et des organismes publics et privés. Cette démarche devrait être soutenue par l'établissement, en particulier en termes d'octroi de moyens administratifs de gestion. De plus, il est étonnant qu'aucun support de maître de conférences ou de professeur associé ne soit prévu pour cette licence qui doit son succès à l'implication des membres de l'équipe.

Le développement de la mobilité internationale, en particulier pour le parcours 1, en liaison avec la mise en place d'un enseignement en langues étrangères, serait souhaitable, notamment pour aider les étudiants à obtenir les certifications, désormais utiles dans le cadre du métier de professeur des écoles. L'ouverture vers le Canada et le CREPUQ est, sur ce point, intéressante et pourrait faire l'objet d'une intensification avec le service des relations internationales de l'établissement.

Les options du parcours 2 s'inscrivent dans une logique à la fois de reprise d'études universitaires, de reconversion et de formation continue, et cette proposition de formation universitaire dans le cadre d'une licence « générale » est légitime et justifiée, mais n'empêche pas l'équipe de proposer une licence professionnelle ultérieurement.

L'équipe de cette licence, enfin, avec son expérience et son expertise, pourrait être associée à la mise en place, par l'OVE, du suivi des diplômés et des non diplômés. Il faudrait également repenser le modèle proposé de l'Annexe descriptive du diplôme qui laisse peu de place à l'inventaire des compétences acquises, ce qui aurait le mérite de clarifier, au niveau de l'établissement, les délimitations des compétences « transversales » et « additionnelles ». L'autoévaluation, enfin, semble n'avoir pas été réalisée dans un but d'amélioration des propositions, ce qui est regrettable.